

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE MARNE ET GONDOIRE

Au 1er février 2016, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a créé un service commun de la lecture publique réunissant 9 bibliothèques du territoire : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, et l'Orangerie dans le Parc culturel de Rentilly. Depuis, le réseau des médiathèques a évolué notamment avec l'arrivée de 3 nouvelles bibliothèques à savoir celles de Ferrières-en-Brie, Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des -Vignes. Entre temps, la bibliothèque de Chalifert a fermé ses portes par décision municipale, du fait des besoins d'espaces liés à une ouverture de classe supplémentaire

Cette mise en réseau implique un marché commun de fournitures de livres non scolaires pour ces 11 bibliothèques.

Cependant l'intégration au 01 janvier 2022 de deux nouvelles bibliothèques (celles de Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des -Vignes) induit de modifier les seuils maximums prévus au marché. Il convient donc de ne pas reconduire le marché actuel et de relancer une nouvelle consultation.

La procédure de passation utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum sera passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les seuils maximums par période de 12 mois seront fixés comme suit :

Lot 1	LIVRES NEUFS ET TEXTES LUS ADULTES	140 000,00 € HT
Lot 2	LIVRES NEUFS ET TEXTES LUS JEUNESSES	100 000,00 € HT
Lot 3	LIVRES SOLDES OU INVENDUS TOUS PUBLICS	20 000,00 € HT
Lot 4	LIVRES D'ACTUALITE ET DE FONDS DE SEINE ET MARNE EN CHOIX SUR PLACE	20 000,00 € HT

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, sera de 48 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les marchés et toutes les pièces y afférentes,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.